**Obtenir une machine à café gratuite pour une entreprise, c’est possible**

*Installer une machine à café dans une entreprise a plusieurs intérêts. Cela permet de créer un espace de convivialité pour le personnel au sein des locaux. Si la consommation de cafés par jour est suffisamment élevée, il est possible de négocier auprès des fournisseurs une location ou bien un prêt gratuit de l’équipement.*

**Location de machine à café**

Il existe de nombreuses sociétés spécialisées dans la location de machines à café pour les entreprises. Les conditions sont généralement variables, et il est important de déterminer avant l’investissement quelques éléments essentiels. Tout d’abord, l’entreprise doit déterminer la moyenne de cafés consommés au cours d’une journée de travail et tenir compte du nombre de salariés adeptes de la caféine. En effet, si tous les salariés consomment du café, la location d’une simple machine à café pour l’entreprise sera suffisante. En revanche, dans une entreprise où de nombreux salariés ont des goûts différents en matière de boissons chaudes, il peut être plus intéressant de louer une machine multifonction qui permettra de préparer thés, cafés, chocolat… Le choix de la société de location de machine à café pour l’entreprise se réalisera ensuite en fonction des prestations de chaque fournisseur. En effet, les contrats attachés à la location peuvent varier : certains proposent une maintenance mensuelle, un rechargement régulier de la machine, des tarifs préférentiels sur les consommables…etc. Le choix d’une machine à café pour l’entreprise se fera donc en fonction des besoins de cette dernière !

**Choisir la mise à disposition gratuite**

Certains fournisseurs proposent aux entreprises de mettre à disposition gratuitement une machine à café. Pour cela, il est nécessaire que la consommation de café atteigne un certain seuil journalier. Plusieurs possibilités s’offrent alors à l’entreprise qui choisit la gratuité de la machine à café. Il est possible de bénéficier de contrats de maintenance tout compris (garantie, installation, rechargement). En fonction du contrat de mise à disposition choisi, l’entreprise a l’obligation d’acheter les produits auprès du fournisseur à tarif préférentiel. Cependant, dans certains cas, l’achat de consommables pour la machine à café de l’entreprise peut s’effectuer dans n’importe quel magasin de proximité. Enfin, dans tous les cas, l’entreprise utilisatrice de la machine à café récupère les recettes générées par la consommation.